



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Vaccination contre l'HPV des garçons

Question écrite n° 9653

Texte de la question

Mme Audrey Dufeu Schubert attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les conséquences de la non-vaccination contre le papillomavirus des garçons. En France, les virus HPV 16 et 18 sont responsables de près de 70 à 80 % des cas de cancer du col de l'utérus. Cependant, les hommes sont tout aussi concernés par le papillomavirus. Des études démontrent un lien entre le cancer des voies aérodigestives et cette infection HPV. Selon l'INCa, en 2015 plus de 14 000 nouveaux cas de cancer aérodigestif ont été diagnostiqués en France, dont plus de 72 % chez les hommes. L'avancée majeure que fut l'introduction de la vaccination obligatoire contre l'HPV pour les petites filles lors de la LFSS 2017 doit être soulignée. Elle aimerait donc savoir s'il est prévu d'étendre la vaccination contre le virus HPV aux garçons.

Texte de la réponse

La politique vaccinale menée par le ministère des solidarités et de la santé a pour objet de définir la meilleure utilisation possible des vaccins pour protéger une population et les moyens à mettre en oeuvre pour y parvenir. L'extension des obligations vaccinales votée lors de l'examen de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2018 concerne onze maladies : la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, les infections à méningocoque C, les infections à pneumocoque, les infections à *Haemophilus Influenzae* de type b, la coqueluche, l'hépatite B, la rougeole, les oreillons et la rubéole. La vaccination contre les infections à papilloma virus humains (HPV) n'a pas été rendue obligatoire mais reste fortement recommandée pour les jeunes filles de 11 à 14 ans et pour les hommes âgés de moins de 26 ans ayant des relations sexuelles avec des hommes. La question de la vaccination des garçons contre les infections aux HPV a fait l'objet d'une saisine du Haut conseil de la santé publique en 2016. Dans son avis, ce dernier a préconisé de renforcer la couverture vaccinale de ce vaccin chez les filles afin d'obtenir une immunité de groupe mais n'a pas recommandé d'étendre cette vaccination aux garçons. Cependant, plusieurs pays en Europe ont fait le choix de la vaccination des garçons et la question se pose une nouvelle fois en France. Aussi, la Haute autorité de santé a été saisie en ce sens en février 2018 et ses recommandations sont attendues pour le premier trimestre 2019.

Données clés

Auteur : [Mme Audrey Dufeu](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (8^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9653

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 juin 2018](#), page 5264

Réponse publiée au JO le : [31 juillet 2018](#), page 6951